

Mode d'emploi

Les Critères de qualité du Réseau d'écoles21 comprennent 25 modules :

- Le **module de base** sert de porte d'entrée dans les critères de qualité.
- Les 24 modules thématiques permettent une approche plus approfondie.

Les modules thématiques couvrent les quatre domaines suivants :

A Principes d'action (6 modules)

B Organisation (2 modules)

C Education en vue d'un développement durable (8 modules)

D Promotion de la santé (8 modules)

Recommandations du Réseau d'écoles21

Nous recommandons à toutes les écoles de commencer par le **module de base** lorsqu'elles utilisent l'instrument pour la première fois. Deux ou trois autres modules peuvent être sélectionnés pour une étude plus approfondie.

Pour les écoles qui rentrent dans le Réseau ou qui refont un état des lieux chaque 3 ans, les Critères de qualité sont un instrument précieux. Les objectifs, indicateurs et mesures nommés dans la convention peuvent être revus et actualisés.

Il sera utile de prévoir une réflexion et échange en deux temps distincts, un pour l'état des lieux et l'autre pour les priorités.

Penser à inviter à la discussion des personnes d'horizons différents de manière à croiser et enrichir l'échange.

Chaque école choisit le ou les modules thématiques selon ses propres priorités. Plusieurs points de départ sont possibles, tel qu'un axe thématique spécifique, un besoin d'action urgent ou la perspective de progrès rapides et tangibles.

Chaque module consiste en une liste de maximum dix indicateurs qui répondent à la question : À quoi reconnaissons-nous que ce critère est rempli ?

Pour chaque indicateur sont proposés un état des lieux de sa mise en œuvre actuelle dans l'école (1 = jamais, 4 = presque toujours) et une priorisation pour son traitement futur (1 = faible, 4 = très haute). La liste d'indicateurs ne doit pas être comprise comme une liste de contrôle à parcourir de bout en bout. Au contraire : elle permet de fixer des priorités.

Recommandation du Réseau d'écoles21

Nous recommandons aux écoles qui utilisent les Critères de qualité de viser comme but le niveau 3, soit « souvent ».

Les indicateurs des 16 modules pour **l'éducation en vue d'un développement durable (C)** et pour **la promotion de la santé (D)** se répartissent selon deux axes : « Enseigner, apprendre et accompagner. » et « L'école comme espace d'apprentissage, de travail et de vie ».

A la fin de chaque module sont proposés des liens avec d'autres modules ou informations vers des pages thématiques du Réseau : www.reseau-ecoles21.ch.

Précisions

Le **module de base** contient une sélection d'indicateurs tirés des **Principes d'action (A)** et d' **Organisation (B)**. Par exemple, la mention « **7A.1.1** » fait référence au premier indicateur du module A « **Participation** ».

L'expression « école en santé et durable » utilisée dans tous les modules peut être remplacée par « école en santé » pour une école ayant le profil « Nous sommes en route vers une école en santé ».

Remarques

Par « élèves » nous entendons aussi les apprenant-e-s, étudiant-e-s ou apprenti-e-s.

Par « parents », nous entendons tou-te-s les tuteurs/-trices légaux/-ales et personnes responsables de l'éducation.

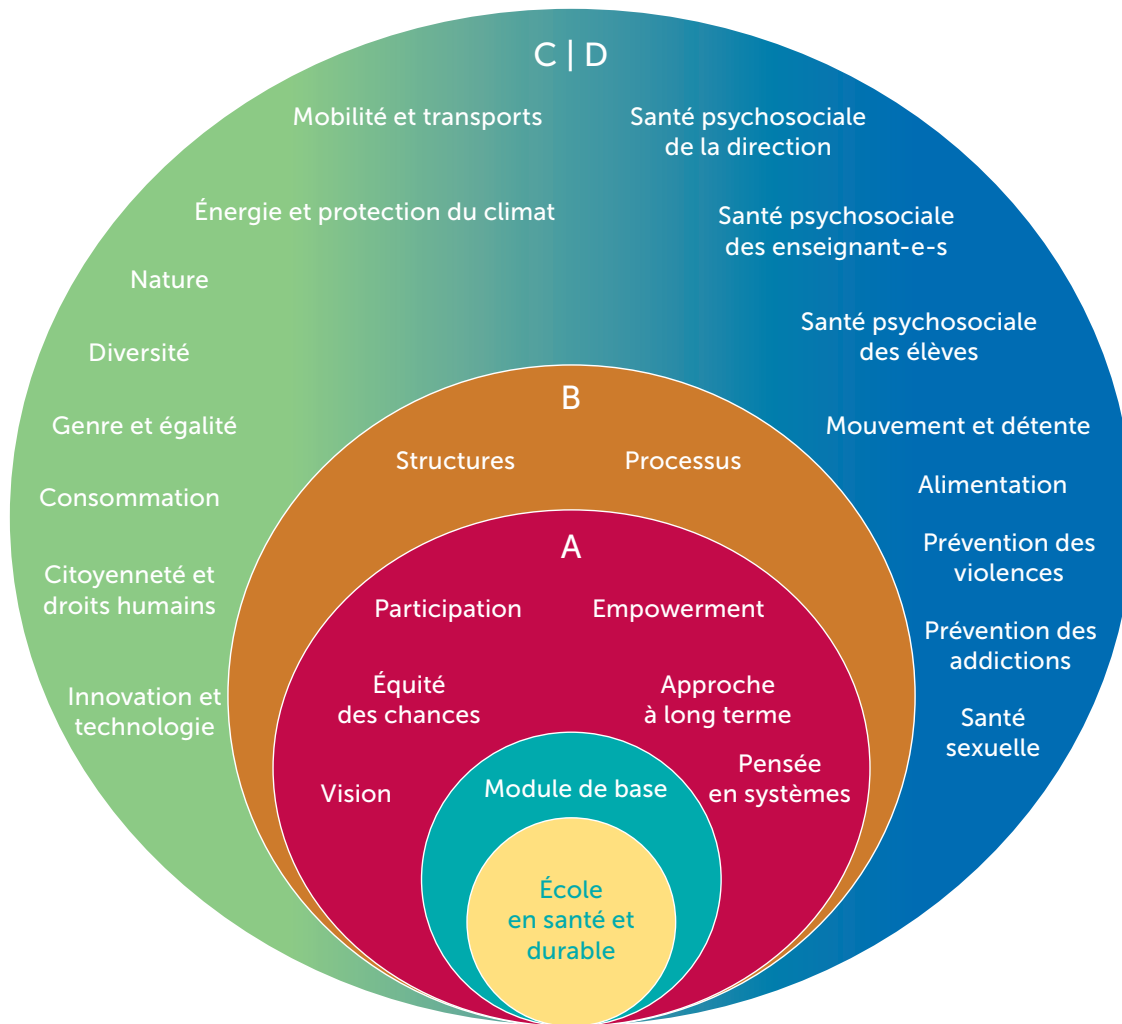
Les seuls termes « élèves » et « parents » sont utilisés par souci de simplicité, mais ils doivent être compris dans un sens large.

Pour les écoles du secondaire II

La collaboration avec les parents joue un rôle moins important au sec. II, mais reste nécessaire ou utile selon les situations. A vous de voir s'il faut tenir compte ou non d'éventuels critères s'y rapportant.

La collaboration avec des partenaires du quartier, de la commune ou du canton est souvent évoquée dans les indicateurs. Pour les écoles professionnelles, pensez aussi à la collaboration avec les patrons et les entreprises ou dans les cours inter-entreprises.

Table des matières



Module de base	5
A Principes d'action	7
A.1 Participation	7
A.2 Empowerment	8
A.3 Équité des chances	9
A.4 Approche à long terme	10
A.5 Vision	11
A.6 Pensée en systèmes	12
B Organisation	13
B.1 Structures	13
B.2 Processus de développement de l'école	14
C Éducation en vue d'un développement durable	16
C.1 Mobilité et transports	16
C.2 Énergie et protection du climat	18
C.3 Nature	20
C.4 Diversité	22
C.5 Genre et égalité	24
C.6 Consommation	26
C.7 Citoyenneté et droits humains	28
C.8 Innovation et technologie	30
D Promotion de la santé	32
D.1 Santé psychosociale de la direction	32
D.2 Santé psychosociale des enseignant-e-s	34
D.3 Santé psychosociale des élèves	36
D.4 Mouvement et détente	38
D.5 Alimentation	40
D.6 Prévention des violences	42
D.7 Prévention des addictions	44
D.8 Santé sexuelle	46

B.1 Structures

Les indicateurs mis en évidence en bleu turquoise font aussi partie du Module de base.

Question clé pour les indicateurs :

À quoi reconnaissons-nous que notre école a ancré la promotion de la santé et l'EDD dans ses structures ?

		Etat des lieux				Priorité			
		1	2	3	4	1	2	3	4
1.	Notre école dispose d'un engagement clair en faveur de l'approche « école en santé et durable » (par ex. : vision partagée, concept – même minimal sur une page, site web, communication, appartenance au Réseau d'écoles21, programme scolaire, renforcement coordonné des capacités en matière d'EDD et promotion de la santé selon les cycles et niveaux ou le curriculum)								
	a. de la part des autorités compétentes								
	b. de la part de la direction de l'établissement								
	c. de la part du corps enseignant (collectivement)								
2.	La promotion de la santé et l'EDD font partie de la mission éducative et se reflètent donc dans le développement de l'école.								
3.	Notre école a un concept de promotion de la santé et de l'EDD								
	a. élaboré de façon participative (direction, enseignant-e-s, autres membres du personnel, autorités).								
	b. adopté par la conférence des maîtres.								
4.	La promotion de la santé et l'EDD sont ancrées dans les instruments stratégiques centraux tels que les principes directeurs et la stratégie ou le programme scolaire de notre école.								
5.	Dans notre école, les tâches, compétences et responsabilités en matière de promotion de la santé et d'EDD								
	a. sont clairement définies dans un concept.								
	b. sont régulièrement révisées et mises à jour.								
6.	a. Les personnes responsables de la promotion de la santé et de l'EDD suivent régulièrement des formations complémentaires.								
	b. Toute l'équipe réfléchit sur ses activités et se perfectionne régulièrement en promotion de la santé et EDD.								
	c. Les membres de groupes de travail liés à la promotion santé ou à l'EDD bénéficient de reconnaissance et de décharges.								
7.	Notre école dispose d'une procédure établie de gestion des situations difficiles (par ex. : difficultés d'apprentissage, santé psychique, harcèlement, violences, santé sexuelle, addictions, discrimination, extrémisme, problèmes familiaux, pensées suicidaires, grèves) permettant d'identifier les difficultés et d'intervenir aussi rapidement que possible.								
8.	Notre école dispose de règles claires et convenues en commun concernant								
	a. une culture du quotidien respectueuse de l'environnement (par ex. : éviter les déchets, collecte séparée des déchets, utilisation économe des ressources, alimentation).								
	b. une culture du quotidien socialement responsable (par ex. : équité, règles de conduite, relations avec soi-même et avec les autres).								
9.	Les relations avec les acteurs extrascolaires de la promotion de la santé et de l'EDD sont ancrées dans le fonctionnement de l'école.								